

# Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du Mardi 30 Avril 2013**

L'an deux mille treize le trente avril à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs ARCHIER A., ROUX M., VAURE M., FLOURY M., APPOLLODORUS F., CHARREYRON J.-F., COMBES G. ; MASSON R., MOREL K., POULENARD G., REY P. ; SOUTEYRAT P.

**Pouvoir(s)** :

**Absent(s) excusé(s)** : FOREL G., ROUCHOUZE J.,

Monsieur Alain ARCHIER, Maire, Préside la séance.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du dernier compte rendu ;
- Nouvelle représentation des communes au sein de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay (COCOBA) ;
- Démission de Monsieur Raphaël MASSON à la fonction de délégué du Syndicat Mixte EDMDA et désignation d'un nouveau délégué ;
- Demande de retrait au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche (EDMDA) ;
- Demande de subvention au Conseil Général de l'Ardèche au titre du déneigement des voiries communales ;
- Questions diverses.

***Ouverture de la séance à 19 heures 00***

### Approbation du dernier compte rendu

Résultat des 12 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu.

### Délibération n° 2013\_035 : Nouvelle représentation des communes au sein de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay (COCOBA)

Résultat des 12 votes : Abstention : 4 - Contre : 3 - Pour : 5

Les conseillers municipaux regrettent que le mode de calcul maintienne l'écart du nombre de délégués communautaires entre la Ville d'Annonay et les petites communes environnantes. En effet, la Commune d'Annonay, de par son nombre de délégués (46 %), laisse, selon eux, peu de « pouvoir » pour les petites communes.

De plus, ils s'interrogent sur le nombre élevé de Vice-Présidents.

Le Conseil Municipal par 3 voix « contre », 4 abstentions et 5 voix « pour » approuve à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, l'accord de libre répartition des délégués communautaires au sein de la communauté de communes du Bassin d'Annonay selon le tableau ci-dessous :

Représentation selon la méthode de répartition au plus fort reste avec un siège minimum par commune

<b>Annonay</b>	16 660	<b>22</b>
<b>Boulieu</b>	2 122	<b>3</b>
<b>Davézieux</b>	2 950	<b>4</b>
<b>Le Monestier</b>	51	<b>1</b>
<b>Roiffieux</b>	2 758	<b>3</b>
<b>Saint-Clair</b>	1 071	<b>1</b>
<b>Saint-Cyr</b>	1 288	<b>2</b>
<b>Saint-Julien</b>	244	<b>1</b>
<b>Saint-Marcel</b>	1 366	<b>2</b>
<b>Savas</b>	817	<b>1</b>
<b>Talencieux</b>	995	<b>1</b>
<b>Thorrenc</b>	235	<b>1</b>
<b>Vanosc</b>	886	<b>1</b>
<b>Vernosc</b>	2 287	<b>3</b>
<b>Villevoence</b>	1 255	<b>1</b>
<b>Vocance</b>	595	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35580</b>	<b>48</b>

**Délibération n° 2013\_036 : Démission de Monsieur Raphaël MASSON à la fonction de délégué du Syndicat Mixte l'Ecole Départementale de Musique et de Danse (EDMDA) et désignation d'un nouveau délégué**

*Résultat des 12 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12*

En remplacement de Monsieur Raphaël MASSON, Conseiller Municipal démissionnaire de sa fonction de délégué du Syndicat Mixte, Monsieur le Maire est nommé délégué.

**Délibération n° 2013\_037 : Demande de retrait au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche (EDMDA)**

*Résultat des 12 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12*

**Aperçu de la délibération :**

Monsieur Michel ROUX, Adjoint aux finances rappelle au Conseil Municipal les délibérations en date du 21 juin 2001, 26 septembre 2001 et 20 juin 2002 relatives à l'adhésion de notre Commune au Syndicat Mixte Ecole de Musique et de Danse de l'Ardèche (EDMDA). Les communes participent financièrement afin que les usagers (élèves scolarisés) qui prennent des cours particuliers de musique et de danse bénéficient d'un moindre coût.

Lors de l'année scolaire 2011/2012, la participation s'élevait à 1 896,00 € pour 10 élèves.

Lors d'un courrier en date du 31 janvier 2013, le Syndicat Mixte EDMDA nous a fait état d'un problème d'équilibre budgétaire, qui a entraîné le Comité Syndical à revoir les règles de participation des communes. Cela entraîne pour notre commune, une participation pour l'année scolaire 2012/2013 de 4 651, 57 € pour 8 élèves soit une augmentation de 2 755,57 € malgré une diminution d'effectif. De plus, ledit courrier fait également état que cette augmentation ne permettra pas d'atteindre l'équilibre pour 2013 et les années suivantes, et de ce fait sera inévitablement poursuivie dans les années à venir dans de moindres proportions.

A ce titre, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son inquiétude sur le fait qu'un syndicat puisse appliquer une hausse d'une telle ampleur voire d'autres à venir ; et demande aux

Conseillers Municipaux leur avis sur l'opportunité de conserver notre adhésion, pour la prochaine année scolaire 2013/2014, sur ces nouvelles bases financières.

Les élus partagent l'inquiétude de Monsieur le Maire, et estiment que la Commune ne peut pas absorber les problèmes financiers de ce syndicat. Enfin, ils précisent que la Commune finance par ailleurs la sensibilisation à l'éveil musical pour les enfants des deux Ecoles primaires de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DEMANDE le retrait, au terme de l'année scolaire 2012/2013, soit avant le 30 juin 2013, de la Commune au Syndicat Mixte EDMDA,
- DEMANDE au Comité Syndical d'étudier cette demande lors de leur prochaine séance ;
- MANDATE le Maire pour engager toutes démarches nécessaires pour faire valoir cette décision,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération

Monsieur Pascal REY, Conseiller Municipal se demande qui compensera l'aide financière dans le cas où les communes se retirent du Syndicat Mixte.

**Délibération n° 2013 038 : Demande de subvention au Conseil Général de l'Ardèche au titre du déneigement des voiries communales**

*Résultat des 12 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12*

Une demande de subvention la plus importante possible sera demandée au Conseil Général de l'Ardèche au titre du déneigement des voiries communales.

## **QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE**

### *Un point sur les commissions communales...*

#### ❖ Urbanisme, Travaux :

- Des trous sont en formation sis Route des Côteaux de Chalamas,
- Les travaux relatifs au déplacement des réseaux à la Salle Polyvalente sont en cours.
- Les horloges astronomiques de l'éclairage public sont en place.

#### ❖ Vie associative :

- Une nouvelle association a vu le jour sur notre commune : « SI SAM CHANTE » présidée par Mme Anne GARNODON.

### *Un point sur les organismes extérieurs...*

- ❖ Communauté de Communes du Bassin d'Annonay (COCOBA) : Dans le cadre de la compétence « Petite enfance », le projet « relais d'assistantes maternelles (RAM) » va être mis en place pour septembre 2013.

Le siège du RAM sera implanté sur la commune d'Annonay, cependant son action couvrira le territoire des 16 communes de la COCBA en 5 secteurs définis pour les temps d'activités et de permanences.

Le RAM est un lieu d'information, d'écoute et d'échanges au service des assistants maternels, des candidats à l'agrément, des familles et des professionnels de la petite enfance. Et aussi un lieu par une présence dans la commune, pour favoriser des animations où les professionnels de l'accueil à domicile, parents et enfants se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux et par la même rompe l'isolement.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.